

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil dix-huit

Le 31 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 août 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –

ESTIENNE – FAURE – SAVIN – SUTRE

MME MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – LEVIN – MOUNIER –

SAVIN

POUVOIRS :

MME SAVIN a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M. Patrice FAURE a été nommé secrétaire.

2018-08-05 D :

Objet : Convention d'expertise et d'entretien des hydrants publics avec Véolia eau

Monsieur le Maire expose que suite au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie et la Charente (RDDECI 16) approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2016, il appartient aux communes de procéder à l'entretien et à l'expertise périodique des hydrants publics.

Monsieur le Maire expose qu'il s'est entretenu avec Véolia eau gestionnaire de notre réseau d'eau potable et qu'il a été établi un projet de convention.

Monsieur le Maire donne lecture dudit projet de convention qui stipule que :

- les contrôles seront réalisés tous les deux ans,
- la mise en service d'un nouvel EPI fera l'objet d'un procès-verbal de réception,
- le prix sera de 62 € HT par poteau contrôlé au cours de l'année écoulée,
- la convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la convention d'expertise et d'entretien des hydrants publics et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention avec Véolia eau.

Fait à Jauldes, le 3 septembre 2018

Le Maire
Eric SAVIN

